



Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2016

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX, Mathilde CORTAMBERT, Marie-Christine GRIFFON, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Daniel LEDUC, Sandrine BARRAUD, Thierry DELHOMME

Absents, excusés : Catherine PARISOT, Géraldine BRUYERE

Animateur de séance : Daniel LEDUC

Secrétaire de séance : Marie Christine GRIFFON

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Vente patrimoine immobilier**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de mettre à la vente une partie du patrimoine immobilier de la commune et de s'adjoindre les services de l'agence immobilière AGI.

Pour affiner les dernières modalités, fixer les prix... le conseil municipal décide de créer un groupe de travail chargé de cette mission.

MM Thierry IGONNET, Thierry MICHEL et Jean THOREUX ont été désignés et acceptent de participer.

➤ **Maison des associations**

Le Maire rappelle au conseil municipal le choix de la SCPA Bernard COUDEYRE REY architectes comme maître d'œuvre chargé de la réhabilitation de la maison des associations.

Il indique qu'il y a lieu de procéder à une actualisation des honoraires de cette société suite à l'intégration de travaux supplémentaires ou d'options.

Il fait un récapitulatif des différentes décisions et modifications :

- Marché initial de maîtrise d'œuvre : **373 973.00€ HT** (toutes les études ont été faites sur cette base)
- Dossier de consultation sur la base de 431 431.36€ HT + 63 110.00€ HT soit une estimation de DCE à **494 541.36€ HT**
- Montant des marchés signés avec les entreprises : **488 307.59€ HT** (dont 16 432€ HT d'options)

La SCP Bernard COUDEYRE propose de calculer ses honoraires sur la base des marchés signés soit 488 307.59€ HT au taux de 10.03% pour les travaux des 4 entités et un taux réduit de 7.42% pour les options aménagement extérieur soit :

- $477\,875.59 \times 10.03\% = 47\,329.12\text{€ HT}$
- $16\,432\text{€ HT} \times 7.42\% = 1\,219.25$
- Missions complémentaires : 5 100€ HT
 - Soit total du nouveau marché : **53 648.37 € HT**

➤ **CART**

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet lancé en 2011 concernant la réhabilitation du CART et pour lequel la salle de cinéma a été rénovée pour accueillir les films sur supports numériques mais aucune suite n'avait été donnée pour le reste du bâtiment faute d'aide financière suffisante.

Il présente le dossier de l'époque qui conserve toute son actualité en raison de son impact sur : la consommation d'énergie, la mise en accessibilité, la mise aux normes acoustiques afin d'accompagner l'évolution des attentes de la population. Il rappelle au conseil municipal la demande de financement présentée en janvier dernier et évoque d'autres possibilités.

Pour solliciter les différents financeurs possibles, il convient de mettre à jour les estimations. Pour cela, il présente le dossier d'actualisation des honoraires de la société "Atelier du triangle" maître d'œuvre du projet.

Le conseil municipal accepte le montant des honoraires de l'Atelier du triangle pour un montant HT réactualisé de 62 469€ HT.

Le Maire informe l'assemblée d'une réunion de travail le 02/09 à 10h30, Thierry IGONNET, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean-Claude WAEBER et Daniel LEDUC participeront à cet échange.

➤ **Vente CHABANAY/LAGRANGE**

○ **Emprise de chemin**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de se positionner pour acquérir l'emprise d'un chemin, situé à Trécourt, en vue de son élargissement permettant de préparer la réalisation d'une route de contournement du centre-bourg intéressante dans l'avenir.

Il présente au conseil municipal un projet de promesse de vente ainsi qu'un plan, élaboré par l'agence AGI, représentant Mme et M. Benjamin LAGRANGE, futurs acquéreurs du bien.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter le projet de promesse de vente présenté par l'agence AGI
- d'acquérir une bande de terrain de 8 m de large (parcelle AC 89p), selon le plan élaboré par l'agence AGI, représentant Mme M. LAGRANGE, futur acquéreur
- d'accepter le montant de la vente proposé par l'agence à 3 000€ (trois mille euros)
- de préciser que la réalisation de la promesse de vente ne pourra intervenir qu'à condition que Mme M. Benjamin LAGRANGE puissent acquérir le tènement immobilier AC n° 89
- dit que la transaction sera régularisée auprès de l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- que les frais et droits quelconques (notaires, bornage...) seront à la charge exclusive de la commune
- que la commune s'engage dès à présent à renoncer à son droit de préemption urbain sur la vente CHANBANAY/LAGRANGE
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile, en particulier la promesse de vente

➤ **Lotissement de la Croix Mission**

○ **Attribution lot n° 7**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition émanant de l'agence immobilière AGI, prestataire chargé de la vente des lots du lotissement de la Croix Mission (cf délibération 042/2016) de la demande d'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur ce lotissement, lot n°07, d'une contenance de 647 m², cadastré section F, n° 1030, par M. Flavien CHARLES.

Le prix du lot est fixé, conformément à la délibération n°161 du 19 septembre 2011, à 20 561.66 € (vingt mille cinq cent soixante et un euros et soixante-six cents) hors taxes.

- Décision est prise d'attribuer le lot n°07 du lotissement de la Croix Mission, contenance 647 m², à M. Flavien CHARLES qui en a fait la demande par l'intermédiaire de l'agence AGI
- Le prix du lot est fixé, conformément à la délibération n°161 du 19 septembre 2011, à 20 561.66 € (vingt mille cinq cent soixante et un euros et soixante-six cents) hors taxes.
- L'ensemble des frais d'acquisition sont à la charge du pétitionnaire
- La commune réglera la commission de 3 000€ à l'agence AGI selon les modalités de la délibération 042/2016
- Le Maire ou les adjoints auront tous pouvoirs pour exécuter cette décision, pour signer toute pièce utile et en particulier l'acte de vente qui sera régularisé en l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER à Matour.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Renouvellement contrat**

Le maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 août 2015 par laquelle il décidait de renouveler le contrat CAE-CUI d'un agent pour une durée de 6 mois à 35/35° au service technique.

Il informe que cet agent, compte tenu de sa situation, est susceptible de bénéficier d'un nouveau contrat de ce type.

Compte tenu des souhaits de l'agent et des besoins de la collectivité, le maire propose au conseil municipal de le recruter à 35/35° pour une durée de 12 mois, selon modalités restant à confirmer par pôle emploi.

Le Conseil Municipal, après avoir obtenu réponse à ses questions, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord à la signature d'une convention avec Pôle Emploi
- prévoit que la durée du travail sera de 35 heures hebdomadaires,
- dit que ce temps de travail est annualisé, comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités,
- prévoit la possibilité d'heures supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins.
- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC et que l'agent bénéficiera des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre du dispositif.
- donne tous pouvoirs au Maire, ou à un adjoint pour finaliser le recrutement, signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

➤ **Reconduction contrat AVS**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de prendre en charge les frais de recrutement d'une AVS, chargée du suivi d'un enfant de maternelle, pour l'assister durant le temps méridien, pour l'année scolaire 2015/2016.

Il précise que l'éducation nationale emploie une AVS en contrat aidé durant le temps scolaire, mais qu'elle ne peut intervenir pendant le temps de repas, placé sous compétence communale. Il indique qu'il serait opportun dans l'intérêt de l'enfant comme dans celui de l'agent de contractualiser avec la même personne.

Le conseil municipal accepte de recruter en contrat à durée déterminée cette AVS, sur le fondement de l'article 3-3-5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour toute l'année scolaire 2016/2017, pour un nombre d'heures à définir et ajuster dans le cadre du PAI mis en place à la demande des parents. En conséquence, l'agent sera rémunéré au nombre d'heures effectuées.

➤ **Indemnité de stage**

Mme Annie VOUILLON quitte l'assemblée,

Le Maire rappelle au conseil municipal de l'accueil, du 4 avril au 1^{er} juin, au Service Accueil et Tourisme, d'une stagiaire, étudiante en DUT IC – communication des organisations, à l'IUT de Grenoble.

La durée de son stage étant inférieure à 2 mois, la gratification de la stagiaire est facultative.

Compte tenu de son investissement et de la qualité du travail réalisé, attestés par l'évaluation du Maître de Stage, le maire propose de lui attribuer une indemnité de stage.

Il propose, de lui allouer 40€ par semaine de stage à ce titre, pour une durée de stage de 8 semaines ½, soit la somme de 340 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, à l'unanimité, décide

- d'accepter la proposition du maire, d'allouer 40€ par semaine de stage, à Mlle Clara COMBIER, à titre d'indemnité compte tenu de son investissement et du travail réalisé, soit : 40€ X 8.5 semaines = 340€
- prend note que cette indemnité, inférieure au seuil de franchise, sera exonérée de charges sociales,
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

Mme Annie VOUILLON rejoint l'assemblée.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

○ **ZLP**

Daniel LEDUC informe l'assemblée de l'excellent démarrage du tennis depuis la réfection des courts. Le premier tournoi organisé a connu un beau succès, le prochain aura lieu les 8 et 9 août.

○ **Maison des Patrimoines**

Annie VOUILLON fait le bilan des deux premiers Marchés de Producteurs de Pays les 11 et 18 juillet qui se sont déroulés dans une bonne ambiance avec un public nombreux et la satisfaction des exposants.

▪ **Questions diverses**

➤ **Commission Scolaire Jeunesse :**

○ **Effectifs cantine rentrée 2016**

Le Maire informe l'assemblée de l'augmentation des effectifs des enfants prenant leur repas au restaurant scolaire à la rentrée 2016 :

- 85 les lundis
- 86 les mardis
- 92 les jeudis
- 83 les vendredis

Des tables supplémentaires seront installées et l'organisation se met en place pour accueillir au mieux les scolaires.

○ **Marché Bourgogne repas - Tarif**

Le Maire présente au conseil municipal un avenant de modification de prix présenté par "Bourgogne repas" prestataire de la commune en fourniture de repas au restaurant scolaire : l'INSEE ne fournit plus les indices d'actualisation prévus au marché initial.

Il indique par ailleurs que le tarif du repas proposé pour la rentrée scolaire 2016/2017 est inchangé par rapport à l'année précédente et est facturé 2.36€ HT

Le conseil municipal :

- accepte l'avenant proposé par Bourgogne repas
- fixe à 3€88 TTC le tarif unitaire des repas au restaurant scolaire pour l'année 2016/2017, inchangés par rapport à l'année 2015-2016
- décide que le calcul du tarif des repas suivra l'augmentation appliquée par Bourgogne repas et ce pour toute la durée du marché
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Numérotage des rues**

Jean THOREUX adjoint au Maire explique au conseil municipal que suite à divers travaux de rénovation ou de constructions nouvelles, il y a lieu de procéder au numérotage de certaines maisons, situées "place de l'église", rue du Pré Cloux comme suit :

Section AB n° 460p	N° 01 Place de l'église (numéro existant – Ancien presbytère)
Section AB n° 449	N° 02 Place de l'église (numéro existant – Pharmacie)
Section AB n° 460p	N° 03 Place de l'église (Salle de la cure-Cantine)
Section AB n° 208	N° 04 Place de l'église (numéro existant – Pizzeria)
Section AB n° 678	N° 06 Place de l'église (Office de tourisme)
Section AB n° 679p	N° 08 Place de l'église (Ecole primaire)
Section AB n° 679p	N° 10 Place de l'église (Mairie)
Section AB n° 642	N° 03 Rue du Pré Cloux (M. DE BEVY)

Il présente un plan du nouveau numérotage.

Le conseil municipal décide que :

- Le nouveau numérotage des maisons "place de l'église" et "rue du Pré Cloux" est accepté comme indiqué sur le plan présenté.

➤ **Appel aux Maires de France**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un appel national aux élus afin de soutenir les salariés actuellement en lutte contre la loi travail.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite

➤ **Elections présidentielles**

Le Maire informe le conseil municipal des nombreuses sollicitations qu'il reçoit des divers partis politiques à l'occasion des prochaines élections.

Le conseil municipal demande au Maire de ne donner aucune suite à ces demandes et de ne pas les évoquer à l'occasion de prochains conseils municipaux, chacun bénéficiant d'une large information à ce sujet.

➤ **Prévention routière**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en garde de la prévention routière quant aux suites qui seront données à l'action d'éducation routière menée dans les écoles primaires du département en collaboration avec la gendarmerie nationale.

A l'heure actuelle le colonel, commandant le groupement de Saône-et-Loire, maintient sa participation pour l'année scolaire 2016/2017 mais le contexte sécuritaire actuel risque d'entraîner une priorisation des actions plus opérationnelles.

La prévention routière propose d'anticiper la formation d'intervenants en éducation routière, sous forme de stage pour un montant de 420€.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette offre.

➤ **Subvention "la souris verte"**

Le Maire souhaite préciser avec le conseil municipal le montant de la subvention allouée à l'association "la souris verte" et particulièrement les fonds attribués à l'occasion de la kermesse des écoles.

Le conseil municipal décide de préciser que le montant de la subvention se fera à hauteur des frais engendrés par la venue du groupe musical; sur présentation des justificatifs et plafonnée à 1 500€.

➤ **Demande location jardin + clôture**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Christiane LOUVEAU de location à titre précaire d'un jardin communal.

Il précise que Mme LOUVEAU est intéressée par le terrain sis sur la parcelle AB n° 176, rue de Saint Pierre pour une surface totale de 184 m² et indique qu'elle sollicite l'autorisation de le clôturer.

Le conseil municipal :

- précise qu'il accepte la demande de clôture de Mme LOUVEAU, à sa charge
- qu'en contrepartie du travail la location sera offerte pour une année.
- charge le maire ou un adjoint de signer la convention nécessaire à la réalisation de cette décision.

➤ **Recensement**

Le Maire informe le conseil municipal que l'INSEE va réaliser en 2017 un recensement des habitants de la commune, du 19 janvier au 18 février 2017.

Il indique que désormais chaque personne recensée peut répondre au questionnaire par Internet.

Il précise que le coordonnateur communal, nommé par arrêté municipal sera Mme Annie VOILLON

➤ **Plan de soutien lié à l'activité du BTP**

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a validé un plan de soutien lié à l'activité du BTP.

L'objectif est de relancer l'investissement au service de chantiers immédiats et utiles au développement du territoire et de répondre de manière rapide et circonstanciée à cette situation en cohérence avec les politiques régionales.

Les projets soutenus doivent concerner les opérations d'investissement ci-après :

- La mobilité telle que les infrastructures pour les modes de déplacement doux, les équipements intermodaux, les pôles d'échanges multimodaux, les aires de co-voiturages ;
- Les équipements publics tels que les installations sportives, les équipements culturels, les services à la population (maisons de services, maisons de santé, petite enfance, centres sociaux, restaurants scolaires, bâtiments jeunesse, périscolaires, espaces de coworking) ... ;
- Les équipements liés à l'environnement tels que les déchèteries et les ressourceries ;
- L'aménagement des espaces publics tels que : résorption des espaces dégradés, projets de revitalisation de bourgs centres, mise en valeur des entrées de villes ;
- L'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Sont inéligibles, les projets concernant :

- Les travaux d'entretien de voirie ;
- Les aires de jeux
- Les cimetières
- Les réfections de voiries seules sans aménagement ;
- Les logements ;
- L'immobilier d'entreprise (LOI NOTRE) ;
- Les stations d'épuration, réseaux assainissement et réseaux d'eau potable.

Le conseil municipal décide de profiter de cette opportunité pour présenter le dossier de réhabilitation du presbytère, en fin d'année.

➤ **Subvention bibliothèque**

Marie-Thérèse CHAPELIER informe le conseil municipal de l'achat par la bibliothèque des premiers livres dans la cadre de la subvention du Conseil Régional.

La dernière partie sera commandée en octobre.

Le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 3 000 € et que la subvention de fonctionnement annuelle sera diminuée durant quelques années.

➤ **Rallye**

Thierry MICHEL fait part des changements mis en place cette année à l'occasion du rallye.

Le parc fermé se tiendra sur la pelouse de la maison des patrimoines ce qui permettra de ne pas fermer la rue de la Grand Roche à la circulation.

Il précise que les concurrents seront moins nombreux.

Le conseil municipal le charge de représenter la Commune à la remise des prix.

➤ **Fête de la piscine – 14 août**

Annie VOUILLON présente la nouvelle organisation de la fête de la piscine le 14 août.

Cette année diverses « tartines » seront offertes à la place des saucisses-merguez. Les conseillers municipaux donnent leurs disponibilités et un courrier sera adressé aux associations participantes ainsi qu'au centre de secours.

➤ **Demande hébergement gratuit**

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'hébergement gratuit (salle avec un point d'eau) pour une équipe de scouts de 7 personnes qui organise un raid de deux jours les 23 et 24 août prochains.

Le conseil municipal décide de leur mettre à disposition la salle heptagonale et charge MT Chapelier de suivre le bon déroulement de cet accueil.

➤ **MANOJ**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de mettre les équipements de la commune à disposition de l'association humanitaire MANOJ.

Il précise qu'elle utilisera la salle de cinéma le 6 août, avant la projection du film.

➤ **Massif forestier**

Le Maire informe le conseil municipal que la société COFORET souhaite rencontrer les élus pour faire un point sur le massif forestier de la commune et présenter les différentes aides permettant une exploitation raisonnée...

Une réunion est programmée le 9 août prochain, Thierry IGONNET, Daniel DUMONTET et Benoit JUGNET y participeront.

➤ **Portes ouvertes – Centre de secours**

Thierry IGONNET informe le conseil municipal de la tenue des portes ouvertes du centre de secours de MATOUR le 31 juillet prochain.

Thierry MICHEL et Marie-Christine GRIFFON seront présents.

➤ **Ecole de musique**

Daniel LEDUC informe le conseil municipal que l'école de musique a organisé le 10 juin dernier un concert "mission to space" au CART.

Il explique que l'association a réalisé un très faible bénéfice et qu'elle sollicite une gratuité de la location du CART.

Le conseil municipal accepte d'accorder une subvention exceptionnelle de 100€, représentant le montant de la location du CART, à l'école de musique de la haute Grosne.

➤ **Etang de pêche**

Thierry DELHOMME informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de chercher une personne supplémentaire pour assurer les fonctions de garde pêche de l'étang.

Le conseil municipal accepte cette requête et demande à la commission de contacter des personnes susceptibles de remplir cette fonction.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Remerciements bénévoles bibliothèque**
- **Remerciements du club amitié loisirs pour la subvention**
- **SIRTOM : rapport annuel**
- **Attentats de NICE**
- **Invitation vernissage à la maison des patrimoines le 06/08 à 19h00**
- **Campagne de sensibilisation de la Croix Rouge Française**
- **SAFER**
- **Préfecture de Saône et Loire : règles protocolaires à l'occasion des cérémonies**
- **Jean-Paul DESROCHES "les chemins de Compostelle"**
- **Météo juin 2016**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à **23h00**

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : lundi 22 août 2016 – 20h30 salle du conseil
